

# La réussite économique du Grand Paris

## Les quatre priorités des entreprises

Synthèse du rapport du 5 juillet 2012

### Chiffres-clés

Le Grand Paris, c'est :

- 175 km de nouvelles lignes de métro automatique et 72 gares
- 32,5 milliards d'euros investis dans les infrastructures de transport
- + 800 000 à 1 million d'emplois d'ici à 2030
- + 1,5 million de franciliens en plus d'ici à 20 ans
- 70 000 logements construits par an
- 10 territoires économiques stratégiques
- 20 contrats de développement territorial (CDT)

### Pour aller plus loin

**Cahier d'acteur de la CCIP sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris : « Un système de transport au service d'une forte ambition économique »**  
Décembre 2010

**Des logements pour les salariés en Île-de-France : un impératif de compétitivité pour la métropole**  
Novembre 2011

**Pour une stratégie de développement économique de l'Axe Seine, de Paris à la Mer - Préconisations des entreprises et des CCI**  
Octobre 2011

Travaux urbains sur la voie publique : garantir la continuité de l'activité économique  
Novembre 2010

Registre de transparence  
N° 93699614732- 82

Dans un contexte de compétition mondiale de plus en plus vive entre métropoles, la région capitale affiche d'incontestables atouts. Toutefois, sa croissance économique est restée modérée (en moyenne 1,7% par an sur vingt ans), et elle subit les conséquences d'un sous-investissement dans le domaine des transports publics.

Le projet du Grand Paris peut être un véritable accélérateur de croissance à la fois au plan métropolitain et national car il propose une stratégie d'ensemble destinée à répondre aux enjeux d'une ville monde du XXI<sup>ème</sup> siècle, qu'ils soient relatifs à la mobilité, au logement, au développement économique et à l'innovation, tout en intégrant des projets d'aménagement et de transport qui reconfigureront les espaces urbains de la métropole.

En favorisant un environnement propice à l'expansion des entreprises, le projet du Grand Paris renforcera la dynamique de l'économie francilienne et contribuera au développement de ses territoires, à une échelle élargie et dans un nouvel équilibre.

**Afin de nourrir le projet du Grand Paris de la vision des entreprises et de construire durablement la compétitivité du tissu économique francilien, la CCIP a identifié quatre priorités.**

#### **GARANTIR L'AMBITION ET LES OBJECTIFS ECONOMIQUES DU GRAND PARIS**

##### Priorité 1 : Construire les transports et les logements, indispensables à une dynamique économique durable

- Réaliser le Grand Paris Express dans sa globalité et dans les délais définis
- Stabiliser les financements publics destinés aux projets d'infrastructures du Grand Paris sans alourdir la fiscalité des entreprises
- Développer de nouvelles centralités urbaines autour des gares
- Construire des logements intermédiaires pour répondre aux besoins des salariés de la métropole

##### Priorité 2 : Instaurer une gouvernance et un pilotage qui garantissent la cohérence du Grand Paris

- Organiser une gouvernance et un pilotage lisibles du projet Grand Paris
- Mettre en place un « exécutif unique » du Grand Paris
- Associer le monde économique à la gouvernance et lancer des « Etats Généraux des acteurs économiques du Grand Paris » en lien avec les fédérations professionnelles
- Coordonner la politique de promotion du Grand Paris
- Articuler les politiques publiques au sein du Grand Paris (SDRIF, SRDEI)
- Promouvoir un nouvel équilibre territorial à l'échelle métropolitaine (CDT, territoires stratégiques)
- Valoriser les excellences de chaque territoire et préserver la diversité économique de la région
- Capitaliser sur Paris dans la dynamique économique du Grand Paris
- Renforcer les synergies entre les projets d'Ile-de-France et de Normandie dans le cadre du développement du territoire Paris Seine Normandie

#### **METTRE EN ŒUVRE LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE CROISSANCE DES ENTREPRISES AU SEIN DU GRAND PARIS**

##### Priorité 3 : Inscrire les conditions de développement des entreprises dans les CDT et dans la durée

- Faire émerger de véritables clusters au sein des CDT dans une logique entrepreneuriale
- Créer, animer et pérenniser les réseaux (entreprises, laboratoires et universités) nécessaires à la structuration des clusters du Grand Paris
- Favoriser la création d'entreprises et les accompagner dans leur développement et leurs projets d'innovation
- Proposer des actions de formation adaptées aux réalités territoriales

##### Priorité 4 : Accompagner les entreprises tout au long des mutations économiques des territoires

- Informer les entreprises sur les projets liés au projet du Grand Paris et sur les opportunités d'affaires
- Mettre en place des dispositifs d'appui portant notamment sur les marchés publics et les grands travaux urbains
- Assurer le suivi de l'évolution du tissu d'entreprises et des commerces

**Consulter l'intégralité du rapport :**  
<http://www.etudes.ccip.fr>



# LA REUSSITE ECONOMIQUE DU GRAND PARIS

## LES QUATRE PRIORITES DES ENTREPRISES



### 3 questions à Monsieur Michel VALACHE

Membre de la CCIP

Rapporteur au nom de la Commission de l'Aménagement et du Développement Economique Régional

#### Comment les entreprises perçoivent-elles le projet du Grand Paris ?

Le projet Grand Paris est encore perçu comme un projet de transport. Mais c'est, en réalité, une stratégie globale pour placer la région sur un sentier de croissance plus élevé et durable en renforçant ses atouts en termes de mobilité, de qualité de vie, d'innovation et de rayonnement à l'international. Ce projet est aussi une opportunité historique pour construire la métropole mondiale du XXI<sup>ème</sup> siècle. Pour que les retombées économiques soient au rendez-vous, c'est sur le développement des entreprises qu'il faut mettre l'accent. Ce sont elles qui créent des emplois sur les territoires, lancent des projets innovants et contribuent au dynamisme de la région à l'international.

Les entreprises sont aujourd'hui confrontées à une crise économique longue et font face à des contraintes de court terme. Elles ont dès lors des difficultés à se projeter dans cet avenir incertain et imaginer le Grand Paris de demain. C'est pourtant aujourd'hui que les entreprises doivent être entendues et comprises. C'est aujourd'hui que les projets se dessinent, notamment à travers l'élaboration des contrats de développement territorial (CDT) qui sont plus que des nouveaux outils d'urbanisme et d'aménagement, ainsi qu'à travers la contractualisation qui contribue au dialogue entre acteurs. Quand les projets commenceront à sortir de terre, ce sera trop tard ! C'est pourquoi la CCIP participe déjà à l'élaboration des CDT et a pris de nombreuses positions sur les thématiques liées au Grand Paris et au développement de la métropole (transports, logement, zones d'activité, tourisme, innovation, politique de la ville, axe Seine, pôle Orly Rungis, la Défense, Roissy...)

#### Quelles seront les opportunités économiques pour les entreprises ?

Le Grand Paris est un formidable catalyseur de croissance. Au-delà des opportunités liées à la construction des infrastructures de transport et des logements, ce projet fera émerger des écosystèmes favorables au développement des activités économiques sur les territoires : immobilier d'entreprise adapté, développement de synergies entre les acteurs et fertilisation croisée pour faciliter l'innovation, formations correspondant aux besoins des entreprises, etc. Tout cela doit être pensé de façon intégrée pour que les entreprises disposent d'un accès aisé à ce dont elles ont besoin pour se développer.

#### Que proposez-vous face aux effets des grands travaux sur les entreprises et les commerces, notamment concernant l'impact sur les prix du foncier et de l'immobilier ?

Sur ces deux sujets, la clé c'est l'anticipation et l'accompagnement. Il faut suivre et prévoir ces transformations pour permettre aux entreprises de les appréhender dans de bonnes conditions. Il est essentiel de préserver la diversité des activités à l'échelle locale et métropolitaine, tant en matière de commerce que pour l'industrie et la logistique. En fait, ces changements doivent non seulement être perçus mais aussi vécus comme des opportunités : ce sont des flux de clients potentiels augmentés, un accès facilité pour les salariés aux sites de production, une opportunité pour se relocaliser dans un lieu plus adapté.

#### Chambre de commerce et d'industrie de Paris

27, avenue de Friedland  
F - 75382 Paris Cedex 8  
<http://www.etudes.ccip.fr>

#### Contact experts

Département Economie Territoriale  
Samuel Cucherousset ☎ 01 55 65 75 35  
Romain Guillet ☎ 01 55 65 78 56  
[scucherousset@ccip.fr](mailto:scucherousset@ccip.fr), [rquillet@ccip.fr](mailto:rquillet@ccip.fr)

#### Contact presse

Isabelle de Battisti : ☎ 01 55 65 70 65  
[idebattisti@ccip.fr](mailto:idebattisti@ccip.fr)